

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2012-2013)  
LE 28 AOÛT 2012**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 28 AOÛT 2012 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME DIANE SOUCY, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Lise Beauchamp-Brisson (18)  
Marie-Louise Kerneïs (7)  
Françoise Théoret (5)

**MM. les commissaires**

Claude Deschênes (13)  
Marcel Gélinas (3)  
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**Le commissaire représentant du comité de parents**

M. Richard Pilote, niveau primaire

**AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Louise Beaupré, directrice générale adjointe  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
MM. Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**ÉTAIT ABSENT**

M. Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.E.- 03307-08-12 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2012
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 26 juin 2012

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

Rien à signaler.

**C.E.- 03308-08-12 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2012**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2012.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2012 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.- 03309-08-12 06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 26 JUIN 2012**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 26 juin 2012.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 26 juin 2012 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – Validation**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir eu de questions relativement aux comptes payés pour la période commençant le 5 juin 2012 et se terminant le 21 août 2012.

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.- 03310-08-12 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 04,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Deschênes, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Présidence de la séance

1320 003

\\510-gagnon\cl\d\$\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2012-2013\1. 28 août 2012 - 1320-003.doc

Secrétaire générale